

## DÉCISION D'HOMOLOGATION DE SÉCURITÉ

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

TEHv2

### Considérant

- 1 La synthèse de la sécurité du service, élaborée à partir des déclarations de l'équipe.
- 2 L'ensemble des documents joints à la synthèse de sécurité, présentés en amont de cette décision.
- 3 Le ou les avis émis par l'équipe ayant participé à préparer la présente décision.

L'autorité d'homologation, **Hervé GAYMARD, Président du Département**, approuve l'homologation de la sécurité du service :

Pour une durée de (veuillez cocher une case) :  6 mois  1 an  2 ans  3 ans

### Commentaire (veuillez compléter de manière manuscrite) :

La Commission d'homologation de la Sécurité des Systèmes d'Information (CHSSI) du Département de la Savoie a émis à l'unanimité un avis favorable sur l'homologation de ce téléservice pour une durée de trois années.

### Date (veuillez compléter de manière manuscrite) :

Signature (veuillez signer précédé de la mention "Lu et approuvé") :  
"Lu et approuvé"

Signé par : Nathalie FONTAINE  
Date : 18/05/2026  
Qualité : Vice-Présidente Ressources  
humaines et Moyens généraux



L'homologation de sécurité  
n°2022-513 du 8 avril 2022  
établissements publics. L'homologation de sécurité participe également à la mise en conformité avec l'article 32 du règlement européen de la protection des données à caractère personnel relatif à la sécurité des données

gation du référentiel général de sécurité et du décret  
'information et de communication de l'Etat et de ses

MonServiceSécurisé et l'ANSSI ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'incidents de sécurité susceptibles d'affecter le service numérique et des conséquences qui pourraient en découler.